



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION
422 Chemin de l'Eglise

NOUS, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,

VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de l'entreprise BOISSEL pour

VU les « les travaux Génie Civil FT adduction client pose sur 17ml 1x42/45 dont 6m en fonçage »

Effectués à partir du 07/11/2016 pour 20 jours

Par l'entreprise BOISSEL
Route de Lisieux
14340 VALSEME
02 31 64 88 69

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La deux sens de circulation sont concernés,

ARTICLE 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 : Travaux sous fonçage - Pas de traversée de route sans autorisation préalable,

ARTICLE 3 : Des panneaux de circulation seront mis en place par l'entreprise,

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 25/10/2016

Le Maire,

Dominique LE SAUVAGE

